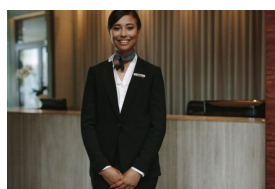


L'offre de FNE-Formation

GRETA de la Guadeloupe
1er Réseau au service de vos métiers



Profitez du temps partiel pour former vos salariés

Dans le cadre de la crise du Covid-19, le dispositif FNE-Formation est renforcé de manière temporaire afin de répondre aux besoins des entreprises en activité partielle par la prise en charge des coûts pédagogiques. Il est accessible à toutes les entreprises qui ont des salariés en chômage partiel, par une simple convention signée entre l'entreprise et la DIECCTE.



Pour qui ?

Tous les salariés placés en activité partielle à l'exception des salariés en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.



Quelles formations ?

Toutes les actions de formation, actions de VAE ou bilans de compétences sont éligibles au dispositif. Seules sont exclues les formations obligatoires liées à la sécurité.



Combien ça coûte ?

L'État prend en charge 100 % de ces coûts pédagogiques sans plafond horaire.

La prise en charge est **automatique** si le coût moyen de formation par salarié est **inférieur à 1500 € TTC**. Au-delà : instruction détaillée par la DIRECCTE avec un **engagement de réponse en 72 heures**.



Comment faire ?

L'accès au dispositif s'effectue par une **demande écrite simplifiée** de l'entreprise auprès de la DIECCTE.

L'accord de la DIRECCTE est obligatoirement **formalisé par une convention** qui sera signée par l'entreprise (ou avec l'OPCO si subrogation).



La durée ?

La durée de la formation ne doit pas excéder la durée de l'activité partielle déclarée. Le **nombre d'heures de formation ne doit pas excéder le volume d'heures indemnisées au titre de l'activité partielle**. A défaut, le montant de l'aide est proratisé. La prise en charge se poursuit jusqu'au 31 mai pour les entreprises ayant repris l'activité à temps plein, jusqu'à fin 2020 pour les entreprises qui prolongent leur activité partielle.

Pôle BTP/ Transport Logistique

Intitulé de l'action	Durée	Coût
Bâtir une stratégie BIM	32h	1280,00 €
Comprendre le BIM et ses enjeux	12h	480,00 €
Assurances et Bâtiment	65h	1495,00 €
Magasinier Polyvalent	65h	1300,00 €

Procédure d'inscription et de participation:

- ↪ Fiche de pré-inscription à télécharger et renvoyer par mail
- ↪ Conseil téléphonique personnalisé
- ↪ Contractualisation avec le financeur
- ↪ Contractualisation avec l'apprenant

GRETA de la Guadeloupe
Pôle BTP Transport et Logistique
Contact : Astrid MONTHIEUX

☎ 0690 26 74 69

@ astrid.monthieux@gretaguadeloupe.fr

Retrouvez toute notre actualité sur
gretaguadeloupe.fr



Pôle Industrie et Numérique

Intitulé de l'action	Durée	Coût
Créer et animer une boutique E-commerce avec PrestaShop	60h	1500,00€
Techniques de l'image pour le Webdesigner	50h	1500,00€
Les réseaux sociaux pour l'entreprise : <i>Apprendre Facebook et Twitter</i> <i>Maîtriser LinkedIn</i> <i>Recruter sur les réseaux sociaux</i>	60h	1500,00€

Procédure d'inscription et de participation:

- ↪ Fiche de pré-inscription à télécharger et renvoyer par mail
- ↪ Conseil téléphonique personnalisé
- ↪ Contractualisation avec le financeur
- ↪ Contractualisation avec l'apprenant

GRETA de la Guadeloupe
Pôle Industrie et Numérique
Contact : Corinne FLAVIER-CHAUDRIN

☎ 0690 91 46 82

@ corinne.flavier-chaudrin@gretaguadeloupe.fr

Retrouvez toute notre actualité sur
gretaguadeloupe.fr

Pôle Soins et Services à la Personne

Intitulé de l'action	Durée	Coût
Les fondamentaux de la communication appliqués au travail Social	26h	780,00 €
La communication orale et non verbale appliquée au travail Social	28h	840,00 €
La communication écrite appliquée au travail Social	16h	480,00 €
Activités d'éveil du jeune enfant	30h	600,00 €
Découverte Garde d'enfants de +et de -3 ans	20h	400,00 €
Accompagnement auprès de publics en situation de handicap	30h	600,00 €
Accompagnement des personnes en fin de vie et soins palliatifs	21h	630,00 €
Réaliser le nettoyage manuel des surfaces	30h	600,00 €
Bionettoyage en milieu médical	20h	600,00 €
Bionettoyage des sanitaires	20h	600,00 €

Procédure d'inscription et de participation:

- ↳ Fiche de pré-inscription à télécharger et renvoyer par mail
- ↳ Conseil téléphonique personnalisé
- ↳ Contractualisation avec le financeur
- ↳ Contractualisation avec l'apprenant

GRETA de la Guadeloupe
Pôle Soins et Services à la Personne
Contact : Ketty SAMBIN

☎ 0690 408 412

@ ketty.sambin@gretaguadeloupe.fr

Retrouvez toute notre actualité sur
gretaguadeloupe.fr



Pôle Hôtellerie Restauration Tourisme

Intitulé de l'action	Durée	Coût
HACCP	5h	100 €
ANGLAIS DU TOURISME	20h	500 €

Procédure d'inscription et de participation:

- ↳ Fiche de pré-inscription à télécharger et renvoyer par mail
- ↳ Conseil téléphonique personnalisé
- ↳ Positionnement pour élaboration du parcours individualisé
- ↳ Contractualisation avec le financeur et l'apprenant

GRETA de la Guadeloupe
Pôle Hôtellerie, Restauration, Tourisme
Contact : Stéphanie GOKOUL

☎ 0690 408 403

@ stephanie.gokoul@gretaguadeloupe.fr

Retrouvez toute notre actualité sur
gretaguadeloupe.fr

Pôle Tertiaire et Formations Générales

Intitulé de l'action	Durée	Coût
Comptabilité		
Les bases de la comptabilité	30 H	750,00 €
Le bilan comptable et le compte de résultat	30 H	750,00 €
Les bases de l'activité de paie	30 H	750,00 €
L'activité de paie, perfectionnement	30 H	750,00 €
Comprendre la TVA	30 H	750,00 €
La gestion de la paie	30 H	900,00 €
Les formalités obligatoires de l'employeur	30 H	900,00 €
L'investissement des entreprises	30 H	900,00 €
La rupture du contrat de travail	30 H	900,00 €
Maitriser la rédaction du contrat de travail	30 H	900,00 €
Les formalités obligatoires de l'employeur	30 H	900,00 €
Maitriser la rédaction du contrat de travail	30 H	900,00 €
Création d'activité		
5 clés pour entreprendre	30 H	900,00 €
Futurs entrepreneurs, quelle structure juridique choisir	30 H	900,00 €
Créer et gérer son business plan	30 H	900,00 €
Gérer une association loi 1901	30 h	900,00 €
L'essentiel de la comptabilité pour l'entrepreneur	30 H	900,00 €
Les obligations sociales du chef d'entreprise	30h	900,00 €
Management		
Comment être un manager heureux et performant	30 H	900,00 €
Réussir sa prise de parole en public	30 H	900,00 €
Développement personnel		
Améliorer son expression écrite	30 H	750,00 €
Anglais pour tous	60 H	1380,00 €
Bureautique		
Les bases de l'informatique	15 H	805,00 €
Mieux utiliser Word 2016	40 H	920,00 €
Mieux utiliser Excel 2016	40 H	920,00 €
Améliorer ses présentations avec PowerPoint 2016	40 H	920,00 €
Gérer sa messagerie avec Outlook 2016	40 H	920,00 €
Accompagnement à la VAE		
Accompagnement à la VAE	24 H	1500,00 €

Procédure d'inscription et de participation:

- ↳ Fiche de pré-inscription à télécharger et renvoyer par mail
- ↳ Conseil téléphonique personnalisé
- ↳ Contractualisation avec le financeur
- ↳ Contractualisation avec l'apprenant

GRETA de la Guadeloupe
Pôle Tertiaire et Formations Générales
Contact : Valérie GERAN
 ☎ 0690 099 199
 @ valerie.geran@gretaguadeloupe.fr

Retrouvez toute notre actualité sur
gretaguadeloupe.fr



#JeMeFormeChezMoi

PRISE EN CHARGE À 100% DE LA FORMATION

Jusqu'au 31 octobre, tous les salariés peuvent bénéficier des formations FNE
A partir du mois de novembre: les salariés placés en activité partielle

QUI ?

Tous les salariés du privé placés en activité partielle, sauf les salariés en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation.



A titre exceptionnel, la Direccte est autorisée à conventionner avec des entreprises hors activité partielle pour toute demande intervenant avant le 31 mai 2020 et selon les mêmes conditions d'intervention que le nouveau dispositif, c'est-à-dire à hauteur de 100% des coûts pédagogiques. Dans ce cas, la rémunération du bénéficiaire est à la charge de l'employeur, selon le droit commun (100% de la rémunération nette).



COMMENT ?

INDIVIDUELLEMENT



L'entreprise conventionne avec l'État via la Direccte.

TÉLÉCHARGER LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNE

MODÈLE DE CONVENTION



COLLECTIVEMENT



Contractualisation avec son Opérateur de Compétences (OPCO).



- ✓ Télécharger le modèle de convention FNE: <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/convention-formation-fne-formation.pdf>
- ✓ Télécharger la demande de subvention FNE: <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/demande-subvention-fne-formation.pdf>

QUELLES FORMATIONS ?



ACTIONS DE FORMATION CERTIFIANTES ET NON-CERTIFIANTES
VAE
BILANS DE COMPÉTENCES



Formations obligatoires à la sécurité incombant à l'employeur
Formations en alternance
(contrats d'apprentissage et de professionnalisation)

Ces actions sont réalisées à distance et peuvent se dérouler dans le cadre du Plan de Développement des Compétences ou dans le cadre de la mobilisation du CPF du salarié sur temps de travail.

QUEL FINANCEMENT ?



100%

des coûts pédagogiques pris en charge par l'État (sans plafond horaire).

< 1500€

Accord de la Direccte (dès lors que les actions entrent dans le champ précisé ci-dessus).

> 1500€

Dossier sous instruction détaillée (notamment justification du niveau du coût horaire).

La rémunération des salariés est couverte dans le cadre des modalités d'indemnisation de l'activité partielle

Une avance de 50% sera versée par l'État à l'entreprise après la signature de la convention et le démarrage effectif de l'opération attesté par l'entreprise, le solde sera versé sur la base du contrôle de service fait final et au regard du respect des engagements pris par l'entreprise, notamment en terme de maintien dans l'emploi.